

LA SENTINELLE

ET LE
COURRIER
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction et Administration : Rue de l'ENVERS, N° 12.

ABONNEMENTS

1 an, fr. 5 —
6 mois, » 2.50
3 mois, » 1.25

ANNONCES : 10 cen-
times la ligne ou son
espace.

Que les Camarades qui tiennent à nous aider dans notre tâche d'émancipation travaillent sans relâche à trouver des abonnés et à faire valoir les annonces de « La Sentinelle »

LA PAIX

Le bureau de la Ligue internationale de la Paix, à Paris, vient de lancer une proclamation qui ne manque pas d'une certaine énergie dans la forme. La guerre y est flétrie en ces termes vigoureux :

La guerre, qui éternise, loin de les apaiser, les rivalités des Etats, qui ruine les finances de chaque nation, par la dilapidation des ressources, l'accroissement énorme de l'impôt, l'humiliation de l'emprunt à l'étranger, suspend la vie générale, arrête le fonctionnement des services publics, chasse le travail des usines, accapare les transports, ferme les débouchés, éloigne la clientèle au profit des autres pays, compromet le crédit, confisque les dépôts des caisses d'épargne, amène le krach des valeurs, appauvrit le riche et fait du pauvre un misérable, réduit en cendres les biens matériels, pervertit la moralité humaine, organise le meurtre et l'anarchie, égorge, pille, incendie, viole et enfin, inévitablement — la Russie le montre comme la France l'a montré — jette dans chaque nation les citoyens les uns contre les autres, et s'appelle la guerre des classes après avoir pris le nom de guerre des races.

Mais autre chose est l'énergie des paroles et autre chose est l'énergie de l'action. Ces véhémentes paroles aboutissent à ce foudroyant conseil : Préparons la nouvelle conférence diplomatique de La Haye ! Nous ne doutons nullement de l'excellence des intentions pacifiques du Bureau de Berne, mais nous osons douter de sa volonté de la paix.

Pour vouloir efficacement, réellement la paix durable et non équivoque entre peuples, il faut vouloir des choses qui n'ont pas encore l'heur de plaire à la bourgeoisie.

Nos organismes d'Etats sont avant tout des organismes commerciaux en position de concurrents les uns à l'égard des autres. L'agitation qu'a suscitée l'affaire du Maroc a fait ressortir avec une brutale évidence que le commerce est le principal facteur de la guerre. Comment une convention acquerrait-elle jamais assez de force pour imposer la paix aussi longtemps que subsiste une diversité d'intérêts aussi grande entre nations commerciales ? On pourrait encore espérer si par exemple mille nations différentes signaient une telle convention. Une de ces nations ne pourrait que fort difficilement se soustraire à la volonté de neuf cent quatre-vingt-neuf. Mais quand une dizaine de nations auront signé une telle convention, qui empêchera une ou deux grandes unités de la violer dès que leurs intérêts commerciaux le leur conseillent ? Et cela se produirait fatalement et aussi fréquemment qu'aujourd'hui.

Aussi longtemps qu'il y aura des intérêts commerciaux nationaux, l'opinion nationale triomphera de l'opinion universelle. Quand la première poussera à la guerre, la seconde se taira ou sera sans influence.

Pour vouloir énergiquement la paix il faut vouloir la disparition des armées, il faut vouloir la suppression des barrières politiques et administratives entre peuples civilisés : il faut vouloir oser tendre à une fédération continentale ou universelle.

Pour d'aucuns ce serait peut-être un sacrifice que de voir les unités nationales être réduites au rôle de provinces. La paix assurée, certaine, inviolable ne vaudrait-elle pas ce sacrifice d'amour-propre ?

J'ai entendu récemment un pasteur évangélique discuter cette question, reconnaître que l'Evangile réclamait la paix, mais ne pas pouvoir souscrire à cet effacement de sa patrie parce que ses sentiments s'y opposaient.

Les sentiments patriotiques peuvent être bien sincères et fort respectables, mais il résulte de sa déclaration que son amour de la paix universelle n'est pas suffisamment énergique en action pour imposer un certain sacrifice à ses sentiments. Qu'il était loin cet homme énergique en paroles d'obéir à certain passage des Evangiles qui devraient pourtant lui servir de ligne de conduite :

« Si ton œil te fait tomber dans le mal, arrache-le et jette-le loin de toi ? »

Ce qui constitue ce qu'il y a de précieux pour le sentiment dans la patrie : mœurs, habitudes, coutumes, vie morale, intellectuelle, artistique, relation de parente ou amicale ; sol qui semble en harmonie avec nous-mêmes par le charme, qu'il exerce sur la mentalité, qu'il a contribué à former : tout cela on ne peut le détruire, et personne ne le réclame, nous moins que qui que ce soit. Mais ce qui constitue l'état administratif, politique : frontières prohibitives jetant le trouble dans les relations économiques, frontières politiques nécessitant la mise sur pied des armées : individualité nationale satisfaisant l'amour-propre mais créant la diversité des intérêts qui suscite les guerres : voilà ce qu'il faut être prêt à sacrifier pour vaincre la guerre, sinon on n'a pas le droit de se déclarer pacifique. C'est un nom que l'on usurpe, parce que l'on continue de renoncer à l'action qui seule garantirait la paix, puisque l'on continue pour ne pas violenter ses sentiments à soutenir les institutions qui rendent fatalement la guerre possible et même probable.

Il y aurait d'ailleurs d'autres considérations, tout économiques celles-là, qui nous permettraient de démontrer que la société capitaliste ne peut vivre sans l'armée. Elles pourraient se résumer ainsi : l'armée occupe généralement des millions d'hommes à détruire, une forte partie de la surproduction industrielle. Elle empêche ainsi les crises de surproduction et partant le chômage pour autant qu'elle détruit sans produire, en occupant inutilement des millions de travailleurs.

Que les pacifistes nous disent donc s'ils tendent à la suppression des armées permanentes, et si oui, comment ils pensent résoudre ce dernier problème.

E.-P. G.

La morale du Siècle

Le *Matin* annonce que l'illustre roi Léopold de Belgique vient de commettre dans les affaires du Congo une sorte de malversation, une équivoque spéculation, un vol qui se monte à 80 millions :

Ainsi, pour satisfaire ses caprices, un roi entouré de tout le luxe désirable, réussit à accaparer frauduleusement ce qu'un ouvrier mettrait 40,000 ans à gagner (80 millions : 2000 = 40,000),

ou ce qui suffirait à payer le pain de toute La Chaux-de-Fonds pendant 6 ou 7 ans, ou ce qui suffirait à payer le logement de 20,000 familles d'ouvriers pendant 10 ans, ou ce qui permettrait d'élever 1000 enfants pendant 15 ans au moins. Il n'en sera pas moins roi, et à sa mort le Conseil fédéral enverra télégraphiquement des condoléances sincères à Bruxelles.

Si, crevant de faim, il eût volé un pain, Léopold décheux aurait été mené au violon, il aurait appris à connaître les rigueurs du code et la poigne des sergots. Ne nous indignons pas, c'est la logique de la morale actuelle !

L'Eglise nationale et la Liberté

La Réformation repose sur le principe du libre examen. Mais il n'est pas certain que les prétendus continuateurs de cette grande œuvre aient conservé ce même principe.

Il m'avait déjà paru quelque peu étrange de lire dans nos journaux que telle assemblée régionale ou locale avait décidé à l'unanimité de maintenir l'Eglise nationale dans les mêmes conditions qu'actuellement. Je le crois bien, on ne se dévore pas entre amis.

Peut-être les partisans de la séparation n'avaient-ils pas répondu aux convocations.

Je tins à m'en assurer.

J'appris qu'une assemblée de l'Eglise nationale devait avoir lieu prochainement dans la localité où j'habite. Je résolus de demander au pasteur de la paroisse l'autorisation de prononcer quelques mots lors de cette assemblée. Je ne cachai pas d'ailleurs être partisan de la séparation. Je prévins aussi que je me placerais spécialement au point de vue de la liberté de conscience, et j'assurais que je ne me départirais pas d'une parfaite courtoisie dans la discussion.

M. le pasteur s'empressa de me répondre : « Cette assemblée ne sera pas contradictoire, et je ne donnerai pas la parole aux adversaires de l'Eglise nationale. »

Etes-vous bien sûr Monsieur le pasteur, que vous ayez le droit de me refuser la parole ? Ne vous semble-t-il pas que mes qualités de citoyen et de contribuable m'octroient le titre, ceci bien à mon corps défendant, de membre de l'Eglise nationale, et qu'ainsi il m'est permis de discuter les intérêts de l'Eglise nationale dans une assemblée paroissiale ?

Je ne veux point vous assurer que je n'assisterai pas à l'assemblée, et si j'y vais, je ne pourrai m'abstenir de prendre la parole.

N'êtes-vous pas de ceux qui proclament que celui qui paie commande ou, pour le moins, a le droit de dire son mot.

Serait-on plus potentat à l'Eglise nationale qu'ailleurs ? Hélas ! c'est encore dans les choses possibles.

C. G.

Repos hebdomadaire. — La fédération des sociétés coopératives socialistes belges a tenu à devancer la mise en application de la nouvelle loi sur le repos du dimanche, qui ne doit entrer en vigueur que le 1er juillet prochain.

A cet effet, la fédération a décidé que son personnel ne serait plus astreint au travail du dimanche — qui était d'ailleurs réduit au minimum — à partir du 1er février.

Petits Propos

Un bonhomme qui ne se mouche pas du coude, comme on dit communément, c'est monsieur Redard, prénommé Charles-François, exerçant la noble et lucrative profession d'épicier (il n'y a pas de sot métier, etc.) et membre d'une foultitude de sociétés ou comités d'inutilité publique.

Enfant gâté du suffrage universel, ce remuant marchand de mélasse représente on ne peut plus dignement le bon populo au Conseil général et au Grand Conseil.

Et c'est précisément dans la dernière session de cette éminente (oh! combien!) assemblée que voulant ajouter un fleuron à sa couronne et mettre une fois de plus en évidence son encombrante personnalité, notre épicière-député proposa tout simplement à celle-ci la révision de la loi sur la protection des ouvrières en ce sens qu'il soit permis de faire travailler les employées de magasins jusqu'à dix heures du soir au lieu de neuf le samedi.

Le prétexte de sa proposition, c'est que le samedi est le jour de paie pour les ouvriers et qu'il est nécessaire, pour qu'ils puissent faire leurs emplettes, que les magasins soient ouverts assez tard ce jour-là.

Est-il besoin d'insister sur le fait que la sortie des ateliers à cinq heures du soir, le samedi, facilite singulièrement les ouvriers sous ce rapport, et que jusqu'à neuf heures ils ont amplement le temps de dépenser les quelques sous qu'ils ont touché?

S'il n'eût eu le cerveau atrophié par la cupidité, M. Redard aurait compris cela.

En outre, je ne crois pas qu'antérieurement à la mise en vigueur de la loi ordonnant la fermeture des ateliers à cinq heures, aucun ouvrier ne se soit vu dans l'obligation de garder son argent en poche faute de temps pour le dépenser.

Le grotesque de l'affaire c'est qu'un autre député, M. Jeanneret, ayant déposé une contre-motion tendant à ce que le Conseil d'Etat étudie la protection générale de tous les travailleurs non encore protégés par la loi fédérale, notre bonhomme,

Honteux comme un Redard qu'une poule aurait pris,

déclara jésuitiquement que son intention n'était pas d'aggraver le sort des ouvrières (au contraire!!!) et se rallia à la motion Jeanneret, qui était précisément le contraire de la sienne!

N'êtes vous pas de mon avis, camarades, que voilà un épicière qui ferait bien mieux de ne s'occuper que de sa mélasse et de son fromage que... d'autre chose?

Et maintenant, permettez-moi un petit conseil: lorsque vous ferez vos emplettes, souvenez-vous de cet ami du peuple. A l'occasion, il vous re-vaudra ça!

FRUILLETON DE LA SENTINELLE — N° 81

SOUVENIRS ET AVENTURES DE MA VIE

par

LOUISE MICHEL

PREMIERE PARTIE

La Commune

Le surveillant en chef qui remplaça M. Tournemine et qui nous arriva un beau matin tout de frais équipé, se nommait M. Leblond, bien qu'il fut noir comme un corbeau.

Il avait un grand nez recourbé, semblable à un bec d'oiseau de proie, et ses deux yeux verts enfoncés dans leur orbite ne nous disaient rien qui vaille.

Il avait été pendant longtemps gardien de prison en France.

J'avais même eu l'honneur (!) de le rencontrer autrefois dans les prisons de Versailles, où il rivalisait de sauvagerie avec le nommé Marceroni, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir mes chers lecteurs.

Au point de vue de la probité, Leblond valait encore moins que son collègue Tournemine.

Lorsqu'il était à la prison des Chantiers, il n'hésitait pas à se faire remettre les montres et autres bijoux que les détenus avaient sur eux.

Depuis qu'il est question de séparation de l'Eglise et de l'Etat, nos pasteurs nationaux disent à qui veut l'entendre — et même à qui ne le veut pas, — que le nouvel état de choses les priverait d'un salaire bien et dûment gagné.

Quelques-uns même le font sur un ton laroyant du plus haut comique.

A ceux-là je me permettrai de recommander l'idée qu'à eue un prêtre français qui s'est dit qu'après tout ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de prendre carrément le taureau par les cornes, les fidèles disposés à casquer se faisant de plus en plus rares.

Dans la brochure qu'il a publiée, il propose tout simplement aux ecclésiastiques français de travailler, ce qui s'appelle travailler, pour suppléer aux ressources dont les prive la séparation. Et il énumère les professions qu'ils pourraient exercer sans trop déroger. Parmi celles-ci la peinture, la sculpture, l'horlogerie et... l'agriculture pour les curés de campagne.

Eh! bien pourquoi les pasteurs nationaux n'en feraient-ils pas de même, si les fidèles ne veulent pas consentir à les entretenir dans une douce oisiveté?

Certes, le travail étant une malédiction d'En-Haut, leur prestige en serait peut-être amoindri, mais combien le pain quotidien ainsi gagné leur paraîtrait doux auprès de celui qu'ils mangent aujourd'hui qu'à certaines heures ils doivent trouver un peu amer.

Et pour ceux qui se livreraient à l'agriculture, nul doute que la terre travaillée de leurs sacrées mains ne soit d'une fécondité à rendre jaloux les paysans les plus expérimentés.

J. D.

Mouvement antimilitariste

La section de Zurich des ouvriers de l'industrie textile fait les propositions suivantes pour le prochain congrès des syndicats professionnels qui aura lieu à Bâle le 15 avril:

« Considérant que le gouvernement lève régulièrement la troupe en faveur du patronat en cas de grève ou de lock-out, le congrès décide d'inviter les syndicats à faire une active propagande antimilitariste. »

D'autre part, la section de Chaux-de-Fonds proposera au prochain congrès des métallurgistes « de considérer les réfractaires comme des grévistes ».

La propagande fait des progrès si bien, que le procureur fédéral a fini par trouver ce que notre camarade Cimourdin appelait: des articles qui, pareils à un nez de cire, se laisseraient tordre du côté que l'on voudrait.

« Le Conseil fédéral considérant que la propagande antimilitariste qui va croissant, met en danger la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de la Confédération; en application des articles

— Vous ne devez pas garder cela ici, disait-il... donnez-moi toute cette ferblanterie pour que je la porte au greffe.

En réalité, le greffe, c'était sa poche.

Ce détrousseur de condamnés, ce Thénardier de la Commune, faillit un jour être inquiété à la suite d'une plainte déposée contre lui.

Mais c'était un homme habile; je dirai même plus, un homme indispensable, un de ces individus qui savent par de basses flatteries se concilier les sympathies de leurs chefs.

Les plaignants furent tout simplement fusillés et Leblond obtint de l'avancement.

C'était dans l'ordre. Les hommes de Versailles ne pouvaient désavouer leurs complices.

Je n'avais décidément pas la main heureuse.

Je ne croyais jamais revoir ce Leblond, et la fatalité voulait qu'il vint au bain où je me trouvais.

Je dis à mes camarades:

— Je connais le digne successeur du ridicule Tournemine, et je puis vous annoncer que nous allons en voir de rudes... Leblond n'est pas un chacal, c'est une hyène... Nous n'avons qu'à nous tenir sur nos gardes...

Les surveillants commencent à se montrer un peu plus humains; vous allez voir comme ils vont changer du jour au lendemain...

Tel chef, tels soldats... Jamais la chiourme ne se sera montrée plus sévère...

70 et 102, chiffres 9 et 10 de la Constitution fédérale, décide:

« 1. Les étrangers qui se livrent à la propagande antimilitariste en incitant au refus du service militaire prescrit par la Constitution et au refus de l'obéissance militaire seront expulsés du territoire de la Confédération conformément à l'article 70 de la Constitution fédérale.

« 2. Le ministère public de la Confédération est invité à faire arrêter les étrangers qui se livrent en Suisse à la propagande antimilitariste, et à des rapports et propositions pour leur expulsion. »

Le Conseil fédéral fait suivre ce décret d'une circulaire adressée aux gouvernements cantonaux en disant:

« L'interdiction contenue dans l'arrêté ci-joint est dirigée spécialement contre la propagande antimilitariste d'étrangers. Ainsi qu'il en est dit dans cet arrêté, il faut entendre, sous le nom de propagande antimilitariste, l'incitation au mépris du devoir militaire prescrit par la constitution, ainsi que l'incitation au refus de la discipline militaire, mais non pas la simple discussion théorique sur la suppression de l'armée par la voie régulière de la révision constitutionnelle ou législative.

« Nous vous invitons à faire immédiatement rapport au procureur général de la Confédération dans le cas où les étrangers se livreraient à la propagande antimilitariste, par des conférences, publications, etc., ou lorsque vous apprendrez qu'ils viennent de l'étranger en Suisse dans ce but.

« Nous saisissons cette occasion, chers confédérés, pour nous recommander avec vous à la protection divine.

« Au nom du Conseil fédéral,

« Le Président de la Confédération. »

La protection divine pourrait bien ici leur faire défaut.

ERRATA

Il est vrai, comme le fait remarquer le *Coopérateur* dans son article à « Messieurs les Epiciers », qu'on renonce difficilement à un privilège considéré comme légitime, petite ou grande. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Notre typo, en oubliant une phrase, lui fait dire des choses assez drôles. Nous savons bien que le privilège est toujours grand.

La phrase est à rétablir comme suit:

« Ce n'est pas sans peine qu'on renonce à un privilège considéré comme légitime.

« Car enfin c'est un privilège de se créer une fortune, petite ou grande, constituée par le trop-perçu exigé des clients, et compris dans les prix de vente. Comme aussi c'est un privilège pour le patron, de se faire des rentes sur le travail de ses ouvriers. »

A l'avant-dernier alinéa, 2me ligne, lire: qu'il s'écoulera, au lieu de « quand il s'écoulera ».

Je n'exagérerais pas.

Huit jours après l'arrivée de Leblond, nous pûmes constater un grand changement dans l'attitude des surveillants.

Ceux que nous avions « civilisés » affectaient maintenant des airs durs et méprisants.

Ils marchaient d'un pas sec et nous toisaient effrontément.

Leblond avait déjà déteint sur eux.

Les punitions, qui étaient devenues rares pour les condamnés politiques, se mirent à pleuvoir comme grêle.

« Monsieur le gouverneur » évitait de se montrer, craignant sans doute de se voir assailli de réclamations.

Comme c'était un homme faible, apathique, il n'était pas fâché de sentir à ses côtés un adjudant à poigne qui put réprimer toute tentative de révolte.

Cependant on ne voyait toujours pas Leblond.

Il estimait sans doute qu'un chef doit se montrer le moins souvent possible et ne sortir de l'ombre que dans les grandes occasions.

La grande occasion se présenta.

Un jour, un transporté du nom de Julien eut avec un surveillant une assez vive altercation.

Le garde-chiourme voulait forcer notre camarade à balayer un hangar, bien que ce travail fût, en général, réservé aux condamnés de droit commun. (A suivre.)

Du Joupet. Encore du Joupet. Rien que du Joupet.

Le *National*, commentant le congrès d'Olten, met « au défi n'importe quel organe socialiste de citer seulement un cas où l'armée suisse ait été levée « en faveur du capital » dans les grèves! »

Voilà un défi qui nous en bouche un coin!! Aussi nous offrons au *National* de nous remettre mille exemplaires en question, avec le défi souligné au crayon bleu, pour les distribuer dans les rues de La Chaux-de-Fonds!

Mouvement ouvrier

Attention!

Les ouvriers menuisiers ne doivent pas se rendre à Lausanne, car les menuisiers de cette ville sont en grève, depuis le 29 janvier, pour l'obtention de la journée de neuf heures. Les maîtres menuisiers de Lausanne, ne pouvant se résoudre à accorder les premiers la journée de neuf heures dans l'industrie du bâtiment, font tous leurs efforts pour recruter des kroumirs. Par annonces dans les journaux, par circulaires envoyées à toute la presse suisse, les patrons menuisiers demandent 300 ouvriers pour la place de Lausanne, et leur font de brillantes conditions: ils demandent en outre à leurs collègues de bien vouloir leur aider en exécutant le travail laissé par les grévistes.

Dans ces circonstances, le devoir des camarades est tout tracé. Que pas un ouvrier menuisier ne vienne à Lausanne et que personne n'exécute des travaux destinés aux maîtres menuisiers de cette ville.

Seule, la solidarité ouvrière pourra imposer aux patrons la diminution de la journée de travail.

Le Syndicat des ouvriers menuisiers de Lausanne.

(N.B — Prière aux journaux de reproduire.)

Le boycottage du canton de Soleure

Le comité central de la Fédération des syndicats ouvriers horlogers avise que l'assemblée de délégués des 28 et 29 janvier, au Locle, a décidé à l'unanimité, après avoir entendu le rapport du comité central, de boycotter le canton de Soleure, à l'exception de Granges. Il est sévèrement interdit de se rendre à Soleure et à Langendorf pour y travailler.

Maison du Peuple à Zurich

La Municipalité propose au Conseil communal un subside de 250,000 fr. (je dis deux cent cinquante mille) au Comité d'initiative pour l'érection d'une Maison du Peuple sans alcool à Zurich III, sous forme de cession gratuite de terrain et de versement en argent. Le Comité a déjà réuni 145,000 fr. à fonds perdus. La construction est devisée à 730,000 fr., un bâtiment principal de 484,000 fr. et une grande salle de 250,000. La Maison du Peuple ne pourra en aucun cas débiter des boissons alcooliques. Elle sera ouverte à toutes les opinions politiques ou religieuses.

C'est à Chaux-de-Fonds qu'il faut venir chercher ça!

Chronique Neuchâteloise

Travers. — Dimanche 25 février, à 2 heures après-midi, au Château, conférence publique de L. Bertoni, de Genève. Sujet: *Le Syndicat*.

Invitation cordiale.

— M^{me} Faas, secrétaire des Syndicats professionnels, empêchée de venir le 14 février, viendra mercredi 28 février, et fera, à 8 h. du soir, à la Grande Salle du Château, une conférence publique et contradictoire sur: *La Femme et les Syndicats*.

On s'attend à un nombreux public.

Echos chaux-de-fonniers

L'Union dramatique de La Chaux-de-Fonds nous prie d'annoncer à nos lecteurs, qu'elle organise pour le jeudi premier mars prochain, une Soirée-Gala, dans la grande salle du Cercle ouvrier.

On y entendra, outre *Le Phoque* et *l'Aiguil* leur différentes pièces littéraires, des auteurs contemporains les plus connus, interprétées par les membres de la société.

Mlle J. S., notre sympathique jeune première aura une large part au programme et nous espérons que tous ceux qui aiment le vrai et le beau, viendront écouter ces vaillants amateurs-comédiens.

Tombola de la Lyre. — Le tirage de la tombola étant proche, nous prions les personnes qui n'auraient pas reçu la visite des demoiselles collectrices et qui pour contribuer à

la bonne réussite de notre tombola se seraient fait un plaisir de remettre un lot, de bien vouloir les faire parvenir à M. Corrado Pesaresi, président de la commission des lots rue Léopold Robert 58. Ils seront reçus avec reconnaissance.

Communiqué. — Le comité d'initiative pour l'Hôpital d'enfants a reçu avec reconnaissance la somme de fr. 4.25, produit d'une collecte faite à la soirée du Vélo-Club Montagnard.

Merci aux généreux donateurs.

Chronique Jurassienne

St-Imier. — Il est pénible d'enregistrer des défections dans les rangs du prolétariat, mais le devoir nous oblige à signaler le fait suivant.

Carlo Storni, ouvrier menuisier, chez M. De-filippos nous semblait un homme d'action, au moins à l'entendre à son arrivée à St-Imier. Le syndicat des ouvriers sur Bois le nomma président, ce qui a été pour lui, l'occasion de ne rien faire. Il n'a depuis jamais paru à une assemblée. Il détruit les cartes de convocation, qu'il dit ensuite ne pas avoir reçu. Il détruit les journaux qui appartiennent au Syndicat.

C'est évidemment une manière de se rendre agréable aux patrons. Mais ce manque de solidarité montre qu'il ne comprend pas ses propres intérêts et ses camarades n'entendent pas à ce que l'on se joue de la sorte.

Le Syndicat des ouvriers sur Bois signale Carlo Storni, de Castra (l'Essin), comme faux frère.

OUVRIERS!

Ne buvez plus de bière CHOQUARD, aussi longtemps que ce patron n'aura pas accepté le tarif que lui ont présenté nos camarades, les ouvriers brasseurs.

Soit que le café de malt Kathreiner

soit essayé comme addition savoureuse et adoucissante au café ordinaire, soit qu'il remplace absolument le café ordinaire, principalement pour les personnes qui ont une maladie de cœur ou qui souffrent des nerfs ou de l'estomac, c'est la même chose! Dans les deux cas, il sort victorieux de cet essai. Il justifie constamment sa réputation. 6

Editeur responsable:

SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

Imp. H^l MESSEILLER, Neuchâtel.

Avis officiels de la Commune de La Chaux-de-Fonds

AVIS AU PUBLIC

A l'occasion de la Fête du Premier-Mars, il est rappelé les dispositions de l'article 3 du Règlement général de police, ainsi que celles de l'article 75 du Règlement cantonal sur l'organisation de la police du feu, stipulant:

1. Qu'il est défendu, dans la zone intérieure de la localité, de faire partir des boîtes et pétards, de décharger des armes à feu et de brûler sans autorisation des feux d'artifices sur la voie publique.

2. Qu'il est défendu aux débitants de poudre et d'artifices d'en vendre à des jeunes gens âgés de moins de 16 ans.

Les négociants sont tout spécialement rendus attentifs à cette dernière disposition ainsi qu'au fait qu'en cas d'accidents, ils peuvent être recherchés civilement par les lésés.

La Chaux-de-Fonds, le 20 février 1906.

Direction de Police.

ATTENTION

mérite la combinaison de valeurs à lots, autorisées par la loi, que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 fr., ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée.

Lots principaux de Fr. 600.000, 300.000, 250.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000. seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu les 28 février, 10, 15 et 31 mars, 1^{er}, 15 et 20 avril, 1^{er} et 15 mai, 1^{er}, 15, 20 et 30 juin.

Les prospectus seront envoyés, sur demande, gratis et franco, par la

Banque pour obligations à primes
à BERNE, rue du Musée, 14.

Le tirage

de la Loterie Ennetmoos aura lieu le 30 avril 1906.

19 Mme HALLER, expédition principale à Zoug.

La Botte Noire

Parc 66

Entrée rue Jardinière

CHAUSSURES EN TOUS GENRES
CAOUTCHOUCS — BABOUCHES
RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
PRIX SANS CONCURRENCE

Se recommande,
20 L. PERRENOUD.



Conditions spéciales
aux
Ouvriers inventeurs

Groupe d'Etudes sociales de Saint-Imier

Réunion du Groupe d'Etudes sociales tous les mercredis, à 8 1/4 heures du soir, au Café des Maronniers, salle du 1^{er} étage.

Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent
à la Papeterie Messellier

SOIRÉE BRIEUX

Union Dramatique

Dimanche 4 Mars 1906

AU CERCLE OUVRIER

LA PETITE AMIE

Pièce en 4 actes 17

de Brieux

auteur des *Avariés* et de la *Robe Rouge*

SOIRÉE BRIEUX

SOIRÉE BRIEUX

SOIRÉE BRIEUX

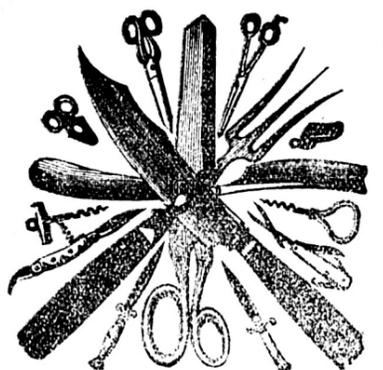
Contellerie Jacot

H. LUTHI
SUCCESSEUR

NEUCHÂTEL
Temple-Neuf 15

AIGUISAGE
TOUS LES JOURS

Réparations.



Bibliothèque des Jeunes

ILLUSTRÉE

à fr. 3.— le volume

TROIS MOIS SOUS LA NEIGE

par J.-J. PORCHAT

La Jeunesse de Simone

par YOLANDE

LE ROBINSON NEUCHATELOIS

par MAX DIACON

L'Ours et l'Ange

par J.-J. PORCHAT

LE PETIT BOB

par G. ROUSSELOT

Format in-8. — Reliure riche. — Tranches dorées.

En vente dans toutes les librairies

H. MESSEILLER, imprimeur-éditeur, Moulins 27
NEUCHÂTEL

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Jaquet-Droz 27 — Numa-Droz 44 — Numa-Droz 45
Parc 54 — Industrie 4 — Nord 47 — Fritz-Courvoisier 20
Rue du Doubs 459

Pour faire une excellente soupe, employez les fèves grüées, le kg. 50 c.
Pour remonter potages et légumes, rien n'est supérieur à la **Viande li-**
quide, à 1 fr. 50. le flacon.
« **Siral** », boîtes à 20 et 30 cent., remplace avantageusement graisse et
cirage.
« **Vénus** », pommade à polir de qualité supérieure, la boîte 45 cent.
Pur vinaigre de vin, en litre bouché, verre perdu, 70 cent.
Vinaigre d'Orléans, en litre bouché, verre perdu, 85 cent.
Nouvel envoi d'**Huile d'olive extra**, le litre, verre perdu, 2 fr. 50.
Bordeaux-Pessac 1900, la bouteille, verre perdu, 1 fr.
Bordeaux-Pessac 1902, la bouteille, verre perdu, 1 fr. 50 cent.
Bordeaux blanc 1898, fin bouquet, la bouteille, verre perdu, 1 fr.
Pour quelque temps encore, **Neuchâtel blanc 1904**, le litre, sans verre,
65 cent.; la bouteille, sans verre, 85 cent.
Toujours le **Congo**, 65 cent. le morceau, et le **Tormentille**, 60 cent. le
morceau. Leur emploi régulier procure beau teint et joli nuois.

Grand magasin Horlogerie-Bijouterie

SAGNE-JUILLARD

Rue Léopold-Robert, 38, à côté de l'Hôtel des Postes

Maison de confiance fondée
en 1859

Toujours en magasin environ

1000 MONTRES

or, argent, acier, métal, absolu-

ment garanties.

Riche et grand assortiment

de **RÉGULATEURS** dep. fr. 20.

tous genres de sonneries et
styles de cabinets, garantis

2 années, vendus avec es-

compte spécial de 5 p. c.

BIJOUTERIE - ALLIANCES

Bagues, Broches, Boucles

d'oreilles, Boutons, Chaines,

Sautoirs, Dés, etc., or, plaqué

or, argent et antaïse.

IMMENSE CHOIX — BAS PRIX

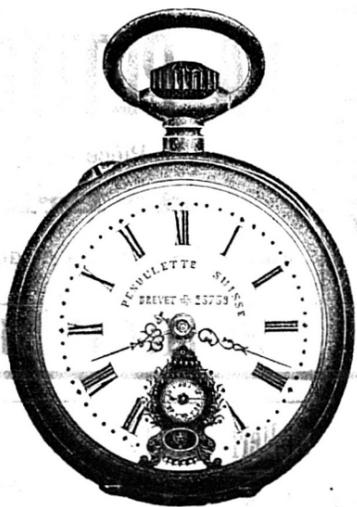
Seul concessionnaire pour la vente en Suisse des

MONTRES DE PRÉCISION

PENULETTES SUISSES ET INVAR

Catalogue illustré gratis et franco

Impossible de trouver **MIEUX** et **MEILLEUR MARCHÉ**



Cartes de visite depuis fr. 4,50 le cent, à la Papeterie Messeiller

Société coopérative suisse

des

Ouvriers horlogers

CHAUX-DE-FONDS

La souscription des obligations est ouverte. Les personnes qui désirent y prendre part pourront s'adresser, rue D.-P. Bourquin, 11, chez M. Jules Fetterlé, administrateur commercial et caissier. 15

LE COMITÉ.

DEMANDEZ :

Pâté de foie gras et de gibier
Purée de foie gras
Saumon. Truite saumonée
Homard
Langues de bœuf
et de porc
Salé de bœuf
Poulet à la gelée
Salade au museau de bœuf
Charcuterie fine assortie

Charcuterie

G. KIEFER

Rue Léopold-Robert 56

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 1/2 heures. Dimanche, le matin jusqu'à midi; le soir, depuis 6 heures. 11

L'INTERNATIONALE

Documents et Souvenirs

par

James Guillaume

Le premier volume de cette œuvre intéressante et utile est en vente, au prix de fr. 3,50 au lieu de fr. 4,50. Chacun voudra connaître l'histoire de l'« Internationale » et profitera de l'offre avantageuse que nous faisons au public.

Adresser les demandes par écrit à la Rédaction de la *Sentinelle*, Envers n° 12.

L'HOMME et la Terre

le chef-d'œuvre inédit

d'ÉLISÉE RECLUS

Admirable Publication

Format in-4° (28x21)

qui comprendra

CINQ MAGNIFIQUES VOLUMES

de plus de

600 pages

A partir du 15 février 1906

100 FRANCS

PAYABLES

10 fr. tous les trois mois

Le premier volume livré de suite.

Il paraîtra un volume

tous les six mois environ.

Inestimable trésor
encyclopédique

On souscrit à l'Administra-
tion de la *Sentinelle*.

OTTO GRABER DENTIERS

très soignés, or, platine, vul-
canite. — Obturation, appa-
reils de redressement, etc.

CONSULTATIONS

tous les lundis

de 9 h. du matin à 3 h.
de l'après-midi 302

Progrès 48, Chaux-de-Fonds

PRIX TRÈS MODÉRÉS

-- Au Lion --

G. STUSSI

10 Place Neuve, 10

(Maison Grande Confiserie Douillot)

Immense choix de

CHAUSSURES

QUALITÉ ET PRIX

avantageusement connus

Imprimerie-Papeterie H. MESSEILLER

RUE DES MOULINS, 27. NEUCHÂTEL

Les Châteaux neuchâtelois, un joli volume in-4°, bro-
ché fr. 8.—; reliure riche,
pleine toile, fr. 10.—.

L'Amiral Coligny, par UN HUGUENOT, fr. 4.—.

Le Bataillon des Canaris, par F.-G. BOREL, fr. 1.—.

Înes de Las Sierras, par Ch^s NODIER, fr. 1.—.

Souvenirs d'un Voyage en Espagne, par A. MÉRIAN,
fr. 1.—.

Souvenirs de 1852, par F.-G. BOREL, fr. 1.—.



Pharmacie d'office

Dimanche 25 Février

PHARMACIE PAREL

La Pharmacie coopérative

est ouverte tous les dimanches jusqu'à midi.

Papiers d'emballage en gros à la Papeterie Messeiller, Neuchâtel

Maisons recommandées

Grand Bazar du Panier fleuri Special d'Articles
mortaïres
en tous genres.

LA MENAGÈRE Société coopérative d'approvisionnement. Rue
de la Serre, 43. Marchandises de 1^{re} qualité. Denrées
coloniales, Farines, Charcuterie, etc. — Dépôt: Serre 90

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold Robert,
16. La Chaux-de-Fonds. — Préparation des
ordonnances médicales. — Spécialités — Eau minérale. — Articles de
pansements 25

GERGLE OUVRIER, Serre, 35 s. Ancienne Synagogue. — Con-
somptions de premier choix. Excellents
vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

J. NAPHTALY 35 fr. seulement le meilleur Complet pour hommes,
comme le meilleur pardessus et manteau officier. 21

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière, façons
Munich et Pilsen, en fûts et en
bouteilles. 16

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, Chaux-de-Fonds.
Denrées coloniales, Vins et Liqueurs. Farines, Sons et
Avoines, gros et détail. 14

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau et Gaz.
Toujours un grand choix de Lustres, Potagers
et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 13

L. BANDELIER Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. Mar-
chandises de confiance. Prix avantageux. 64